



## Politique du District scolaire francophone du Nord-Ouest

### POLITIQUE 4.15

Page 1 de 1

---

Objet : **Signature de pétitions par les élèves**

En vigueur : 7 février 2000

Révision : 13 janvier 2021

---

#### 1. Préambule :

Permettre aux élèves de perfectionner leur art de communiquer fait partie de la grande mission éducative d'une école. Leur enseigner à faire des choix judicieux parmi les divers moyens de communication mis à leur disposition relève de notre responsabilité d'éducateurs.

#### 2. Lignes directrices :

- Compte tenu que la responsabilité de perfectionner l'éducation civique des élèves incombe aux écoles;
- Compte tenu que les élèves ont le droit d'exprimer leurs opinions aux autorités scolaires et au District scolaire francophone du Nord-Ouest;
- Compte tenu que la pétition est, entre autres, considérée comme un moyen valide pour exprimer ses opinions:

la signature de pétitions internes, c'est-à-dire qui ont été créées par les élèves et qui touchent directement ou indirectement les élèves, sera autorisée dans les écoles du District scolaire francophone du Nord-Ouest. La signature de pétitions externes, c'est-à-dire qui ne sont pas créées par les élèves et/ou qui ne touchent pas les élèves, ne sera pas autorisée dans les écoles du District scolaire francophone du Nord-Ouest.